

ISSP : La parité, c'est fait !

Janvier 2014, mise en place d'une des revendications prioritaires du SCSI, la parité totale entre OGN et OPN.

c' est 1,5 point d'ISSP de + pour tous les capitaines et lieutenants .

Le gain est effectif tout au long de la carrière active et également pour le calcul de la pension de retraite. Le gain annuel de l'alignement de l'ISSP sera par exemple de 405,60 euros pour un lieutenant au 4° échelon ou de 571,80 euros pour un capitaine au 5° échelon. Pour les commandants l'alignement avait été réalisé au 01/07/2012.

IRP : MISE EN APPLICATION DÉBUT 2014 , UN PLUS SANS CONTREPARTIE !

Le paiement de la part performance (les majorations à 20 et 40%) s'effectuera normalement au mois de juin. La part performance concernera maintenant 30% des officiers. Avec cette mise en place, la notation des officiers est maintenant calquée sur les années civiles. Les nouvelles notations devront donc être signées avant le 15 Février. La part responsabilité (ex-prime CDT), la part cyclique et la part « postes difficiles » seront toujours mensualisées.

Port rio du numéro d'identification. Cherchez l'erreur !

Une fois de plus les gendarmes se démarquent ... Malgré un vote unanime des syndicats, les policiers portent le numéro RIO de face, les gendarmes l'arborent sur l'épaule...



FIN DE LA JOURNÉE DE CARENCE

Depuis sa mise en place en 2012, les fonctionnaires qui se déclaraient en arrêt maladie n'étaient pas payés durant leur premier jour d'absence. Suite à la demande de l'ensemble des confédérations syndicales, le gouvernement a mis fin à ce dispositif depuis le premier janvier 2014. L'administration du ministère de l'intérieur n'a pas fait de publicité du changement... Une carence sans doute !



Le décret concernant la nouvelle indemnité pour les élèves officiers et commissaires a été publié. Il ne concerne pas les scolarités en cours. Ainsi, les élèves officiers de la 19° et commissaires de la 66° issus de l'interne se verront indemniser la majeure partie de leurs primes (perte ISSP, allocation de maîtrise et part fixe de l'IRP)

JUDICIAIRE :

Les attaques continuent !

Des braqueurs d'une bijouterie, enregistrés par une sonorisation du local de garde à vue accordée par le J.I. ont vu le jugement de la cour d'appel de Versailles cassé par la cour de cassation qui dénonce un « stratagème et un procès déloyal » ...



SÉNAT

GEOLOCALISATION :

LE SCSI POURSUIT LE COMBAT AU SENAT.

La garde des sceaux a présenté un projet destiné à permettre de nouveau l'utilisation

de la géolocalisation notamment suite aux interventions du SCSI dans le cadre d'une intersyndicale avec les syndicats majoritaires de la police et de la justice.

Le projet de loi est largement perfectible et le SCSI est intervenu au sénat pour rendre ce projet de loi plus cohérent avec la réalité de terrain et les conditions de travail des enquêteurs . Le SCSI a demandé un allongement des périodes autorisées par le procureur, la simplification maximale des procédures.

Le SCSI fera part de ses propositions à l'Assemblée le 21 janvier.

VOEUX 2014



Le bureau SCSI d'Ile de France se joint au Bureau National pour vous inviter à ses traditionnels vœux au Bataclan
Le 28 janvier 2014 à 18H30



50 Bd Voltaire 75011 Paris
M° "Oberkampf" et "Filles du Calvaires"